



LE MAIRE DE LA VILLE DE PAU

Vu les articles L.2122-19, L.2122-20 et R.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées du 17 décembre 2015 actualisant la convention de mutualisation signée avec la Ville de Pau ;
Vu les délibérations du conseil municipal du 21 décembre 2015 et 23 mai 2016 actualisant la convention de mutualisation signée avec la Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées ;
Considérant que Madame Camille PONS CASSOU est Directrice Adjointe de l'Urbanisme-Aménagement-Construction Durable, Monsieur Patrick CHAUVIN est Directeur Développement Durable et Déchets, Monsieur Bruno PELLURE est Directeur Mobilités et espaces publics, Monsieur Thomas ZELLNER est Directeur Habitat, Monsieur VINCENT CANEROT est Directeur Qualité du Cadre de Vie, Monsieur Patrick BROSSARD est Directeur Adjoint Urbanisme Aménagement Construction Durable, Madame Isabelle CHEYLAN est Directrice adjointe Ressources, Madame Vanessa THIBLET est Chef de service du secteur Pau – cœur de Pays, Monsieur Olivier JAVERLIAT est chef du service bâtiments, Monsieur Laurent LABARTHE est Directeur Adjoint délégué aux mobilités, Monsieur Rachid QASBAOUI est chef du service stationnement, Madame Anaïs MORERE est Chef de la Section Espaces Publics de la Direction Mobilités et espaces publics, Monsieur Guillaume DALMAU est chef du service espaces projets, Madame Sylvie LAMARQUE est chef du service Gestion voiries et espaces publics, Madame Sandrine PERROCHEAU est chef du service Espaces publics – projets, Monsieur Jean BIDEGARAY est chef du service Eclairage public et mise en lumière, Mme Isabelle Buron est adjointe du directeur Habitat et chargée de missions Habitat, Mme Michèle PERONY-BETEROUS est chef du service des cimetières, Monsieur Alexandre LECOMTE est Directeur du Cycle de l'Eau, Madame Perrine BONNEFON est adjointe au Directeur du Cycle de l'Eau, Madame Karine STOKLOSA est adjointe au Directeur Qualité du Cadre de Vie, Madame Cécile PEYRE est chef du service ressources de la Direction Qualité du Cadre de Vie, Monsieur Sébastien PARE est Directeur adjoint au Directeur Développement Durable et Déchets, Monsieur Frédéric LABAT est responsable Gestion administrative et budgétaire de la Direction Développement durable-déchets, Madame Lucie LAGISQUET est responsable gestion administrative et budgétaire par intérim de la Direction Développement Durable et Déchets ;
Considérant le recrutement de Monsieur Laurent LABARTHE en qualité de Directeur Adjoint délégué aux mobilités ;
Considérant qu'il convient de leur donner délégation de signature afin de faciliter le fonctionnement du département Qualité Urbaine, ainsi qu'aux Directeurs, Directeurs adjoints et chefs de services dudit département ;

ARRETE :

Article 1 – L'arrêté du 10 avril 2024 attribuant délégation de signature, en l'absence de Monsieur Christophe COLOMBEL, Directeur Général des Services, et de Monsieur Christian LESPORT, Directeur Général Adjoint du département Qualité Urbaine, aux Directeurs et chefs de services du département, est abrogé.

Article 2 – Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité aux agents identifiés dans le document ci-joint, pour, en l'absence de Monsieur Christophe COLOMBEL, Directeur Général de Services, et de Monsieur Christian LESPORT, Directeur Général Adjoint du département Qualité Urbaine, signer les actes qui y sont énoncés.

Article 3 – La signature devra être accompagnée du prénom, nom et qualité des bénéficiaires de la présente délégation.

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 064-216404459-20240924-JUR24_06-AR

S²LO

Article 4 – En application des dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune, et publié sur le site internet de la commune et transmis à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques. Une ampliation en sera ensuite remise aux intéressés ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Fait à Pau, le 24 septembre 2024



François BAYROU
Maire de PAU

Dispositions communes

En ***COLOMBEL et de M. LESPORT et en ce qui concerne leur direction respective :***

Passation des marchés publics et accords cadres relevant des services du département Qualité Urbaine

-les demandes de devis
-pour tous les marchés passés par voie de procédure adaptée d'un montant inférieur à 90 000€ HT

- Demandes de pièces administratives
- Demandes de précisions
- Négociations

-Vincent Canerot (en son absence Mme Karine Stoklosa, Mme Cécile Peyre)

-Alexandre Lecomte (en son absence Mme Perrine Bonnefon)

-Bruno Pellure (en son absence, Laurent Labarthe, Anaïs Morere, Guillaume Dalmau, Rachid Qasbaoui, Jean Bidegaray, Sandrine Perrocheau, Sylvie Lamarque)

-Patrick Chauvin (en son absence, Sébastien Paré et Frédéric Labat, Lucie Lagisquet)

- Thomas Zellner (en son absence Isabelle Buron)

-Madame Camille Pons-Cassou (en son absence M. Patrick Brossard, Mme Isabelle Cheylan, M. Olivier Javerliat)

-Attribution et signature des marchés publics pour les travaux, fournitures courantes et services dont le montant est inférieur aux seuils de mise en concurrence dans la limite de 15 000 € HT

-Monsieur Alexandre Lecomte (en son absence Mme Perrine Bonnefon)

-Monsieur Patrick Chauvin (en son absence M Sébastien Paré)

- Monsieur Thomas Zellner (en son absence Mme Isabelle Buron)

-Bruno Pellure (en son absence M. Laurent Labarthe)

-Monsieur Vincent Canerot (en son absence Mme Karine Stoklosa)

-Madame Camille Pons-Cassou (en son absence M. Patrick Brossard, Mme Isabelle Cheylan)

Exécution des marchés publics et accords cadres relevant des services du département Qualité Urbaine

-bons de commande pour les marchés de travaux, fournitures courantes et services, quel que soit leur montant

Jusqu'à 90 000€ HT :

-Vincent Canerot (en son absence Mme Karine Stoklosa et **dans la limite de 20 000€ HT**, Cécile Peyre)

-Alexandre Lecomte (en son absence Mme Perrine Bonnefon)

-Bruno Pellure (en son absence, M. Laurent Labarthe, Anaïs Morere et **dans la limite de 20 000€ HT**, Jean Bidegaray, Sandrine Perrocheau, Rachid Qasbaoui, Sylvie Lamarque, Guillaume Dalmau)

-bons de commande pour les marchés de travaux, fournitures courantes et services, quel que soit leur montant

-Patrick Chauvin (en son absence, Sébastien Paré et Frédéric Labat, Lucie Lagisquet)
-Thomas Zellner (en son absence Isabelle Buron)
-Madame Camille Pons-Cassou (en son absence M. Patrick Brossard, Mme Isabelle Cheylan, et dans la limite de 20 000 € HT, M. Olivier Javerliat)

-les ordres de service
-les bons de livraison
-la décision de validation de l'actualisation, la révision ou l'ajustement des bordereaux des prix unitaires des marchés à bons de commande
-l'ensemble des documents relatifs à la réception des travaux (opérations préalables, procès-verbaux de réception, etc)
-les procès verbaux d'admission provisoire et définitive en matière de fournitures courantes et de services
-les décomptes généraux définitifs
-les décisions prononçant la libération des sûretés, notamment les retenues de garantie et les mainlevées de caution
-les comptes rendus de chantier en maîtrise d'œuvre interne et externe
-les déclarations d'intempéries
-l'attachement des travaux
-la certification du service fait
-le déclenchement de l'avance forfaitaire
-les certificats pour références d'entreprises
-les notices de sécurité et d'accessibilité
-les décisions du collège inter entreprises de sécurité de santé et conditions de travail
-les bordereaux de suivi de déchets
-les documents relatifs aux missions de sécurité et protection de la santé et contrôle technique
-les réponses aux déclarations de travaux et de déclarations d'intention de commencer les travaux
-les demandes de déclarations de travaux et de déclarations d'intention de commencer les travaux
-les certificats administratifs
-agréeer les sous-traitants, répondre aux réclamations des entreprises et à leurs offres de services

-Vincent Canerot (en son absence Mme Karine Stoklosa, Mme Cécile Peyre)
-Alexandre Lecomte (en son absence Mme Perrine Bonnefon)
-Bruno Pellure (en son absence, Laurent Labarthe, Anaïs Morere, Rachid Qasbaoui, Jean Bidegaray, Sandrine Perrocheau, Sylvie Lamarque, Guillaume Dalmau)
-Patrick Chauvin (en son absence, Sébastien Paré et Frédéric Labat, Lucie Lagisquet)
-Thomas Zellner (en son absence Isabelle Buron)
-Madame Camille Pons-Cassou (en son absence M. Patrick Brossard, Mme Isabelle Cheylan, M. O Javerliat)

Autres documents entrant dans le cadre du département Qualité Urbaine

-les ordres de mission des agents du département ;
-les comptes-rendus d'entretiens professionnels annuels des agents
-les états estimatifs et définitifs de frais de déplacement des agents du département ;
-les autorisations de départ en stage et formation des agents du département ;
-les appels de versements de subventions dans le cadre de dispositifs approuvés par l'organe délibérant ;
-les lettres de notification des délibérations, décisions, arrêtés ;
-les réponses négatives aux demandes des usagers
-les états d'heures supplémentaires ;
-la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, en l'absence de l'autorité délégante
-les déclarations d'accidents
-les états d'indemnités kilométriques ;
-la délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés, la certification conforme des arrêtés, des délibérations et des décisions ;

-Vincent Canerot (en son absence Mme Karine Stoklosa, Mme Cécile Peyre)
-Alexandre Lecomte (en son absence Mme Perrine Bonnefon)
-Bruno Pellure (en son absence Laurent Labarthe, Anaïs Morere)
-Patrick Chauvin (en son absence, Sébastien Paré et Frédéric Labat, Lucie Lagisquet)
-Thomas Zellner (en son absence Isabelle Buron)
-Madame Camille Pons-Cassou (en son absence M. Patrick Brossard, Mme Isabelle Cheylan, Olivier Javerliat)

- les réponses négatives aux demandes de prêts de matériels ou de salles ;
- les lettres de transmission des factures relatives au paiement des prestations effectuées par la commune ;
- Subventions aux associations :
 - les lettres accusant réception des demandes de subventions
 - les demandes de pièces complémentaires dans le cadre de l'instruction des demandes de subventions ;
 - les conventions de financement et leurs avenants
- les attestations de fin de projet
- les certificats administratifs en cas de remboursement des usagers
- la réception des actes d'huissiers

- Vinc
- Mme Karine Storkosa, Mme Cecile Peyre)
- Alexandre Lecomte (en son absence Mme Perrine Bonnefon)
- Bruno Pellure (en son absence Laurent Labarthe, Anaïs Morere)
- Patrick Chauvin (en son absence, Sébastien Paré et Frédéric Labat, Lucie Lagisquet)
- Thomas Zellner (en son absence Isabelle Buron)
- Madame Camille Pons-Cassou (en son absence M. Patrick Brossard, Mme Isabelle Cheylan, Olivier Javerliat)

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

En l'absence de M. COLOMBEL et de M. LESPORT

DIRECTION MOBILITES ET ESPACES PUBLICS

Service Éclairage public et mises en lumière :

- les avis sollicités sur les permis de construire ;
- les certificats d'économie d'énergie ;
- les demandes de connections, déconnections et comptages auprès de EDF ERDF ;
- les réponses aux demandes de renseignements ou déclarations d'intention de commencer les travaux ;

- Bruno Pellure (en son absence Laurent Labarthe, Anaïs Morere et Jean Bidegaray)

service Stationnement :

- résiliation des contrats d'abonnements suite à la demande de l'usager ;
- actes de gestion courante de nature commerciale, notamment les réponses favorables ou défavorables aux demandes d'abonnements

- Bruno Pellure (en son absence Laurent Labarthe, Rachid Qasbaoui, et Anaïs Morere)

Parc du matériel

- les certificats d'assurance automobiles ;
- les demandes de taxes à l'essieu ;
- les certificats de cessions de véhicules ;
- les demandes d'immatriculations de véhicules.
- les déclarations de sinistres sauf pour les accidents causés par des agents de la Direction ;

- Bruno Pellure (en son absence Laurent Labarthe, Anaïs Morere)

DIRECTION HABITAT ET RENOVATION URBAINE

- les bordereaux d'envoi à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des dossiers de financement de logement (taux et montant des subventions) ;
- les bordereaux d'envoi des conventions financières ;
- les accords et les refus de subvention (dispositif Façade) et les courriers de réponse aux demandes d'information des pétitionnaires
- les courriers relatifs à l'instruction des demandes de subventions de ravalement de façades
- le bilan comptable et financier des opérations du Projet de rénovation urbaine (PRU) de Saragosse.
- le rapport d'activité du Projet de rénovation urbaine (PRU) de Saragosse.

- Thomas Zellner (en son absence Isabelle Buron)

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

-les réponses aux demandes du SDIS -les avis sur les demandes d'autorisation d'urbanisme	} -Alexandre Lecomte (en son absence Mme Perrine Bonnefon)
---	---

DIRECTION QUALITE DU CADRE DE VIE

-les autorisations de travaux aux cimetières ; -les courriers d'envoi d'actes de décès pour les indigents ; -les lettres en réponse aux demandes de renouvellement ou d'achats de concession et aux travaux sur les concessions -les courriers d'information sur les échéances de concessions	} Vincent CANEROT (en son absence Michèle Perony-Beterous et Karine stoklosa)
--	--

DIRECTION URBANISME AMENAGEMENT CONSTRUCTION DURABLE

Service prospective et aménagement du territoire - les documents modificatifs du parcellaire cadastral dans les opérations d'aménagement. -les procès-verbaux de bornage -les procès-verbaux de constat et état des lieux avant travaux réalisés par les acquéreurs ou de la collectivité -les états parcellaires -les demandes de renseignements pour études	} -Madame Camille Pons-Cassou (en son absence, Monsieur Patrick Brossard, Madame Isabelle Cheylan)
Service Bâtiments - les ordres de services émis par le service bâtiments agissant en tant que maître d'œuvre interne de travaux pour le compte d'autres services -les courriers techniques aux entreprises -les permis de feu -documents d'affectations et désaffectations des bâtiments -déclarations de construction, extensions ou démolitions ; -les réponses adressées aux administrés et aux associations qui demandent des informations en matière de mise en accessibilité (voirie, cadre bâti notamment) - La signature, dans le cadre : <ul style="list-style-type: none"> • des procédures d'attribution des marchés subséquents de fourniture d'électricité et de gaz : <ul style="list-style-type: none"> o des lettres de rejet des candidats non retenus ; o des lettres adressées aux candidats retenus ; • des procédures d'exécution des marchés subséquents de fourniture d'électricité et de gaz : <ul style="list-style-type: none"> o des documents relatifs à la détermination et à l'arrêt des prix de fourniture de l'énergie, notamment les mandats d'ordre et mandats de fixation du prix 	} Madame Camille Pons-Cassou (en son absence Monsieur Patrick Brossard, Madame Isabelle Cheylan, Monsieur Olivier Javerliat)
secteur Pau - coeur de pays -les réponses aux demandes de communication de documents d'urbanisme ; -les réponses aux demandes de renseignements en matière d'urbanisme -les lettres de notification et ou de modification de délai d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ; -les lettres de demande de pièces complémentaires dans le cadre de l'instruction des dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme ; -la transmission d'avis sur les demandes d'autorisation d'urbanisme ; -les lettres informant les demandeurs d'une autorisation d'urbanisme de l'impossibilité d'un accord tacite -les certificats de maintien des règles de lotissement ; -les certificats d'urbanisme de simple information ; -les attestations de numérotation de parcelles	} Madame Camille Pons-Cassou (en son absence Monsieur Patrick Brossard, Madame Isabelle Cheylan, Madame Vanessa Thiblet)
Mission Ville-Jardin et Grands Sites -les avis émis dans le cadre des procédures réglementaires -les demandes d'utilisation et de reproduction de documents déposés aux archives communautaires	} Madame Camille Pons-Cassou (en son absence Monsieur Patrick Brossard, Madame Isabelle Cheylan)

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le



ID : 064-216404459-20240924-JUR24_06-AR

DIRECTION DEVELOPPEMENT DURABLE ET

En matière de certificats d'économie d'énergie (CEE) :

- La signature des documents constituant les dossiers de demandes de CEE auprès du Pôle Nationale des Certificats d'Energie ;
- la signature des actes de cession des CEE et de tous les documents y afférents, dans le respect des seuils et procédures fixés par le conseil municipal ;
- la signature des actes établissant un partenariat avec toute autre personne morale afin d'obtenir une participation financière en échange de la cession du droit de réclamer les CEE au titre des actions engagées, dans le respect des seuils et procédures fixés par le conseil municipal ;

Monsieur Patrick Chauvin (en son absence Monsieur Sébastien Paré)

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le



ID : 064-216404459-20240924-JUR24_06-AR